

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 143 (2022)
Heft: 11-12

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Septembre 2022

Des abeilles à la rescoussse

30.08.2022, La Liberté, NATASHA HATHAWAY

Sous la serre chauffée par le soleil du matin, l'ingénieur agronome Christoph Lehnen scrute les rangées de fraises et de concombres. Chargé de la recherche et du développement pour l'entreprise canadienne Bee Vectoring Technology (BVT), il dirige un vaste programme d'essai sur le site d'AgriCo, à Saint-Aubin, le campus cantonal dédié à l'innovation dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentaire. C'est là que BVT développe une méthode alternative de lutte contre les maladies s'attaquant aux cultures, notamment les fraises et les concombres, en utilisant des bourdons et des abeilles. Créée au Canada en 2012, BVT s'est implantée en Suisse grâce au soutien financier et logistique offert par le programme Agri&Co Challenge il y a 4 ans.

Mais comment cela fonctionne-t-il ? « Bee Vectoring Technology a créé un mélange renfermant une substance active, le Clonostachys rosea, un champignon efficace contre plusieurs maladies touchant les cultures », explique Christoph Lehnen, qui a travaillé pendant 30 ans pour le groupe pharmaceutique Novartis puis pour l'entreprise spécialisée dans la chimie et l'agroalimentaire Syngenta, avant de rejoindre l'équipe de BVT. Il poursuit : « La poudre est placée dans une barquette insérée dans les ruches. Les bourdons ou les abeilles, en sortant pour aller polliniser les plantes, marchent dans le mélange qui s'accroche à leurs poils. En se déplaçant de fleurs en fleurs pour en extraire le nectar, ils les pollinisent et les traitent en y déposant la poudre. »

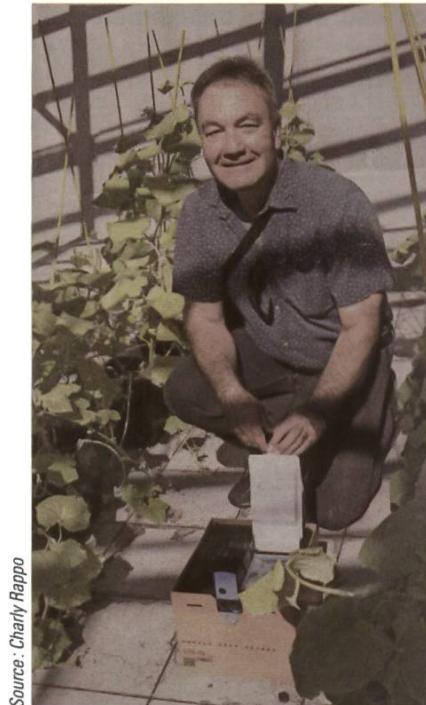
Un traitement précis

Ce champignon est efficace contre les maladies nécrotiques caractérisées par la mort des cellules des plantes : la moniliose sur les arbres fruitiers, le botrytis ou pourriture grise présente notamment sur les fruits tels que les fraises ou encore la sclerotinirose ou pourriture blanche sur de grandes cultures comme le soja, le colza ou les tournesols.

« La fleur est toujours le point de départ de ces attaques. C'est pourquoi le traitement répandu par les abeilles ou les bourdons est extrêmement précis », note l'ingénieur agronome. Selon ce dernier, « la pulvérisation de produits est une technique dépassée car seulement la moitié de la substance atteint la plante et 2 % la fleur. » Une trentaine d'essais, tous concluants selon l'ingénieur agronome, sont réalisés chaque année à Saint-Aubin, en majorité au printemps, dans les champs de colza qui entourent le campus ou encore sur des fraises, des tomates ou des aubergines produites par Wyssa Gemüse, à Galmiz. « La plupart des maraîchers et horticulteurs commandent déjà des ruches pour polliniser leurs fleurs. Nous proposons simplement d'y ajouter le système BVT. » Un coût qui, selon Christoph Lehnen, est « comparable à celui d'un traitement phytosanitaire traditionnel avec des résultats tout aussi performants ».

Au centre de l'Europe

Les colonies de bourdons sont élevées aux Pays-Bas par l'entreprise Koppert, leader européen dans ce domaine. « Une ruche de bourdons a une durée de vie de 8 à 10 semaines, donc un



Source : Charly Rappo

Les boîtes contenant les bourdons et la poudre de champignon sont placées dans les cultures ou les serres.

producteur de tomates en achète environ une par mois. Ces insectes sont capables de couvrir une surface de 2000 m² de fleurs », note l'ingénieur qui ajoute : « Si les bourdons sont efficaces sur les fruits et les légumes, les abeilles, bien plus nombreuses dans une ruche (passant de 2500 à 300 000 à la fin de l'été) et plus actives, sont nécessaires pour traiter les grandes cultures. » BVT a pu réaliser des essais avec celles-ci grâce à une collaboration avec l'Institut agricole de Grangeneuve puisqu'« il n'existe pas de service de pollinisation en Suisse comme c'est le cas aux Etats-Unis, par exemple. Pourtant, les apiculteurs sont nombreux et pourraient augmenter leurs revenus en mettant leurs abeilles à disposition des agriculteurs », estime l'agronome.

C'est aux Etats-Unis et en Suisse qu'est réalisée la majorité des essais comme l'explique Christoph Lehnen : « Il est possible d'obtenir des permis ici pour mener ces tests, contrairement au Canada par exemple. » Si la société, employant seulement une dizaine de personnes, se développe outre-Atlantique, elle espère aussi gagner le marché européen grâce

à sa présence en Suisse, une stratégie explicitée sur son site internet. Alors que le champignon en poudre a été homologué aux Etats-Unis, les demandes d'autorisation sont encore en cours dans de nombreux pays comme le Mexique, Israël ou la Turquie. En Suisse, le dossier est « bien avancé » selon Christoph Lehnen.

Tas de sable et prairies de trèfle pour les abeilles

02.09.2022, Aargauerzeitung

Quelle est l'efficacité des mesures visant à rendre l'agriculture plus respectueuse des abeilles ?

347 exploitations agricoles argoviennes et plus de 250 apiculteurs ont participé au projet de ressources « Agriculture respectueuse des abeilles en Argovie ». Au cours des six dernières années, des mesures ont été mises en œuvre pour favoriser les abeilles mellifères et sauvages dans les terres cultivées. L'objectif du projet était d'examiner quelles mesures sont efficaces et également réalisables pour les exploitations agricoles. Le projet de ressources a été soutenu financièrement par la Confédération et le canton. Mercredi soir, une réunion d'information a eu lieu au centre agricole de Liebegg.

Comme le communique l'Union des paysans d'Argovie, près de 200 personnes y ont participé, dont le conseiller d'Etat Markus Dieth, des représentants de la Confédération et du canton, de la science, de l'agriculture et de l'apiculture. Les études et les résultats obtenus jusqu'à présent par l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) et Agroscope y ont été présentés. Il s'est avéré, par exemple, que les tas de sable sont rapidement colonisés par les abeilles sauvages lorsqu'ils sont correctement aménagés et entretenus, et que les prairies de trèfle

ont un effet positif sur le développement des colonies de bourdons en contribuant à combler le manque de miellée en été. Les abeilles mellifères profitent également des peuplements de trèfle en fleurs. Les espaces ouverts au sol dans les vignobles et les prairies extensives ont quant à eux un effet positif sur les abeilles sauvages qui nichent au sol.

Rapprocher les apiculteurs et les agriculteurs Il s'est en outre avéré que de moins en moins d'agriculteurs sont également apiculteurs. Christoph Hagenbuch, président de l'Union des paysans d'Argovie, a donc souligné dans son allocution de bienvenue que l'une des mesures importantes du projet était de rapprocher à nouveau les deux professions. Le directeur de l'agriculture Markus Dieth a souligné l'importance des abeilles pour l'agriculture et a remercié tous les participants pour leur engagement. L'Argovie fait partie des cinq principaux cantons agricoles de Suisse. L'agriculture génère chaque année une valeur de production de plus d'un milliard de francs et dépend des abeilles.

Les mesures seront mises en œuvre jusqu'à fin 2022. Au cours des deux prochaines années, Agroscope et le FiBL évalueront ensuite l'effet des différentes mesures et rassembleront de nouvelles connaissances. Les résultats finaux devraient être disponibles fin 2024. Les connaissances acquises dans le cadre du projet ne doivent pas seulement servir à la région concernée, mais aussi apporter un bénéfice à l'ensemble de l'agriculture suisse

Le Conseil fédéral interpellé sur la survie des abeilles et des apiculteurs

20.09.2022, 20min.ch, Christine Talos

La députée Jacqueline de Quattro (PLR/VD) vient d'interpeller le gouvernement pour lui demander de renforcer l'apiculture en Suisse et de lutter contre la mortalité dans les ruchers en hiver.

Alors que la mauvaise saison approche à grands pas et pourrait de nouveau mettre en péril les abeilles de notre pays, la question de la survie de ces insectes ainsi que celle des apiculteurs revient piquer le Conseil fédéral. En effet, la conseillère nationale Jacqueline de Quattro (PLR/VD) vient d'interpeller le gouvernement sur la question.

Disette de nectar et de miellat

La Vaudoise rappelle que l'hiver dernier a été marqué par des pertes moyennes de 21,4 % dans les colonies, soit plus importantes que celles des quatre années précédentes. « Même si la météo clément de ce printemps et du début d'été a été particulièrement profitable aux abeilles, les canicules successives et le déficit hydrique suscitent de vives inquiétudes chez les apiculteurs pour la fin de saison apicole », écrit-elle. Cela en raison de « la disette de nectar et de miellat, indispensables à la nourriture des colonies ».

L'élu rappelle que Berne reconnaît la contribution essentielle de l'apiculture suisse à l'activité économique ainsi qu'à l'équilibre écologique et à la garantie des récoltes via la pollinisation. Mais, contrairement aux agriculteurs, le gouvernement ne verse aucune contribution directe à la grande majorité des apiculteurs, relève-t-elle. Pour le coup, la situation devient préoccupante pour la profession, puisqu'il n'existe pas de base légale pour soutenir ce métier.

Plusieurs questions

Jacqueline de Quattro pose plusieurs questions au Conseil fédéral. À commencer par la manière dont il entend lutter contre le phénomène des pertes hivernales des abeilles et dans quel délai. Elle souhaite aussi savoir où en est la recherche sur la protection des abeilles.

La Vaudoise estime qu'il est temps de « combler les lacunes, afin que les services des apiculteurs soient reconnus et rétribués à leur juste valeur ». Elle demande donc quelles mesures le Conseil fédéral envisage pour promouvoir la production de miel suisse et pour soutenir une apiculture professionnelle, et si le gouvernement prévoit d'inclure l'apiculture dans l'ordonnance sur la terminologie agricole. Le Conseil fédéral devra lui répondre d'ici à la prochaine session d'hiver.

Ce miel bio qui pose des questions

24.09.2022, La Liberté, Patrick Chuard

Le miel suisse bio a la cote sur les rayons des magasins. De grands distributeurs comme Coop en proposent à la vente, et le géant orange confirme une hausse des ventes. Des apiculteurs fribourgeois se sont lancés dans cette certification, tel Hervé Mermillod, aux Paccots. « Je possédais déjà le Label d'or d'Apisuisse, qui garantit un miel de qualité et des bonnes pratiques, et j'ai fait le choix éthique d'aller un peu plus loin. C'est gratifiant », indique cet amoureux des abeilles qui exploite environ 25 ruches.

Un miel indigène et 100 % biologique, voilà de quoi allécher le consommateur... Sauf que le cahier de charges pour la labellisation réserve quelques surprises. L'aide-mémoire de Bio Suisse à l'attention des apiculteurs précise que « la région de butinage située dans un rayon de 3 km autour du rucher doit comporter au moins 50 % de surfaces bio ou PER (prestations écologiques requises) ou de plantes sauvages (forêts) ».

Première surprise : l'ordonnance du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche sur l'agriculture biologique précise que cette aire doit être « essentiellement » composée de ces trois types de surface (art. 9). Pour Bio Suisse, « essentiellement » signifie « que plus de 50 % des sources de nectar et de pollen sont constituées de telles surfaces », indique Lukas Inderfurth, porte-parole de l'organisme.

Surfaces bio dispersées

Seconde surprise : les surfaces de PER constituent en réalité la majorité des cultures agricoles. « Cela touche 98 % des exploitations du canton qui veulent toucher des paiements directs », confirme Fritz Glauser, président de l'Union des paysans fribourgeois. Un apiculteur bio peut donc laisser butiner ses abeilles partout, y compris sur des cultures traitées avec des produits phytosanitaires. Qu'est-ce qui peut encore, dans ce cas, constituer un empêchement ? Bio Test Agro, l'un des deux organismes agréés par Bio Suisse pour les contrôles, précise que les zones bâties et urbaines, les décharges, les exploitations industrielles ou les étendues d'eau sont concernées. En résumé, le miel bio provient en partie ou principalement d'abeilles qui ne butinent pas du tout sur des plantes bio. Conseiller national PLR et ancien directeur de l'Union suisse des paysans, Jacques Bourgeois tombe des nues : « Je n'étais pas au courant. Les règles

PER sont restrictives, mais de là à en faire une étiquette bio, c'est surprenant. » Elu à Berne et paysan, Pierre-André Page (UDC) se pose lui aussi des questions sur cet étiquetage : « On sait que les abeilles butinent à plusieurs kilomètres autour d'une ruche, donc la production de miel réellement bio me paraît difficile. On peut se demander si ce label n'est pas une pure démarche de marketing. »

Bio Suisse admet que « l'agriculture suisse est très peu structurée, et les surfaces bio sont souvent dispersées et situées à côté des surfaces conventionnelles. » Cela dit, « il faut plus que cette superficie pour pouvoir produire du miel conformément aux directives de Bio Suisse. Par exemple, les ruches doivent être en bois et non en plastique, et le traitement contre les acariens n'est effectué qu'avec des acides organiques ou des huiles essentielles non produites de manière synthétique », précise Lukas Inderfurth.

Un miroir aux alouettes

Hervé Mermillod reconnaît avoir été surpris par l'absence de contrainte concernant l'emplacement de ses ruchers : « Ce n'est pas un obstacle pour la majorité des apiculteurs. Ce qui est bio, c'est le travail de l'apiculteur plus que l'environnement des ruches. Nous devons travailler avec de la cire vierge et nourrir les abeilles avec du sucre bio, ce qui est assez exigeant. » Ses propres abeilles ont été implantées en bordure de forêt. Mais pour que les *Apis mellifera* ne rentrent en contact avec aucun pesticide ou herbicide, il faudrait placer les ruchers en montagne.

Dans le canton de Fribourg, 929 apiculteurs recensés détiennent environ 10300 colonies. Le Service de la sécurité alimentaires et des affaires vétérinaires ignore combien d'éleveurs d'abeilles ont franchi le cap du bio. Le service procède à des contrôles exigés par la loi mais ne s'exprime pas sur les conditions d'octroi de ce label. Présidente de la Fédération fribourgeoise d'apiculture (FFA), Anne-Claude Jacquat indique que l'association « ne défend pas le miel bio. C'est souvent un miroir aux alouettes : les consommateurs ne savent pas qu'une abeille peut se déplacer jusqu'à 5 km, bien loin d'une exploitation bio. Nous mettons en avant plutôt le miel contrôlé et certifié avec le Label d'or d'Apisuisse, qui présente une garantie d'exigence très poussée. »

Chez le producteur local

Même réaction de la part d'Alexandre Gumy, qui exploite près de 300 ruches : « J'ai la certification Terroir Fribourg, qui représente les mêmes exigences et la même éthique de travail que le Label d'or. » Un projet de reconnaissance mènera, dès l'an prochain, à une possibilité d'obtention du label fribourgeois pour tous les apiculteurs certifiés Label d'or. La présidente de la FFA donne cette recommandation aux consommateurs : « Achetez votre miel chez un producteur local. Et plutôt que de payer deux francs de plus pour un miel bio en grande surface, donnez-les au producteur pour l'aider à faire un miel de qualité. »

Commentaire : Quand la certification frise l'enfumage des consommateurs

Un miel bio n'est jamais garanti vierge de résidus chimiques. Comme pour tous les autres produits de base, le miel « ne peut pas être produit indépendamment de l'environnement et de l'agriculture conventionnelle », rappelle l'organisation faîtière Bio Suisse. Faire du bio consiste donc à adopter une démarche et une éthique de travail, sans garantie de différence sur le produit final. La largeur du cadre légal concernant l'aire de butinage a cependant de quoi flanquer le vertige.

Et l'interprétation qui en est faite pour la certification frise l'enfumage du consommateur. En France, le Syndicat national d'apiculture est monté au créneau en 2021 pour dénoncer le fait qu'un miel bio peut être issu d'une aire constituée à 49,99 % de floraison non biologique, selon les règles européennes. Les producteurs ont dénoncé « une imposture, tant pour les apiculteurs conventionnels que pour les apiculteurs biologiques qui ont à cœur de respecter leur clientèle ». En Suisse, rien de tel. La loi est encore plus permissive qu'en France, puisque le rayon de butinage peut être en théorie constitué à 100 % de cultures non biologiques.

Mais cette tolérance absolue ne semble pas émouvoir grand monde. Les pouvoirs publics effectuent les contrôles légaux mais ne commentent pas. Les associations régionales et nationales d'apiculteurs que nous avons contactées semblent peu désireuses de provoquer des polémiques. Dommage, car il serait temps de bourdonner un peu plus fort pour informer les consommateurs sur les labels qu'ils achètent.

Miel bio : l'enfumage est ailleurs

La Liberté, 04.10.2022, Francis Saucy

L'apiculture a été selon nous injustement épingle dans La Liberté (24.09), qui attirait l'attention sur la question du miel bio. Hypocritement, les conseillers nationaux Bourgeois et Page affirmaient « tomber des nues » face aux conséquences de la politique agricole qu'ils ont mise en place et qu'ils défendent comme un modèle « écologique » exemplaire. Une colonie d'abeilles butine principalement dans un rayon de 3 km, ce qui représente 27 km², soit 300 ha, l'équivalent de 15 exploitations agricoles de taille moyenne (20,1 ha ; OFS 2020). Sachant que 15 %, soit une ferme sur 7, est en bio dans notre pays, notre colonie d'abeilles ne peut guère trouver plus de 30 % de cultures non-conventionnelles dans son champ d'action. Qu'attend-on d'un miel bio ? En premier lieu qu'il soit exempt de pesticides. Or, une étude de l'OSAV montre qu'en Suisse 15 miels sur 16 sont contaminés par des néonicotinoïdes, ces neurotoxiques violents responsables de la disparition de 80 % des insectes. Que faire dans ces conditions ? Apisuisse propose le Label d'or, avec un cahier de charges qui respecte la législation en vigueur. Il exclut notamment l'utilisation de pesticides de synthèse dans nos ruches. Le label de BioSuisse s'en démarque principalement par des sirops de nourrissement à partir de sucre bio. Or ce sucre provient d'Allemagne. La seule issue pour l'apiculture éthique est de se retirer des zones agricoles. Or, les services de pollinisation sont estimés à près d'un demi-milliard de francs, l'équivalent de 10 % des subventions à l'agriculture. L'enfumage est ailleurs.

Journée Romande d'Apithérapie

14 janvier 2023

Lieu: Restaurant de la Plage
Ch. des Grèves de Clendy 20, 1400 Yverdon-les-Bains

08h30 Accueil: café - croissants
09h00-09h30 AG: Assemblée Générale

Pause 15 minutes

09h45-12h15 Utilisation de la propolis en apithérapie :
Cardinault Nicolas
Docteur en nutrition, directeur scientifique de Polle-
nergie, membre du conseil scientifique de l'Associa-
tion francophone d'apithérapie (AFA) et membre de
la commission d'apithérapie d'Apimondia.

12h30-13h30 Repas

13h45-16h15 Ateliers savons avec Sylvie Horger
16h30 Fin du séminaire

Prix: membre ASA 70.- / non membre 100.- repas de midi inclus

Inscription jusqu'au 6 janvier 2023

Par courrier: Véronique Froidevaux Mertenat
Route Principale 2 - 2827 Mervelier
Par mail: apitherapieromande@gmail.com
www.apitherapie-fr.ch

Pour valider votre inscription, les paiements se font uniquement
à l'avance auprès de :

Banque Raiffeisen de la Riviera
1804 Corsier-sur-Vevey
Association Suisse d'Apithérapie-SR
IBAN: CH37 8080 8005 3982 3267 1



Association Suisse d'Apithérapie (ASA)
Section romande

Bulletin d'adhésion

L'Association Suisse d'Apithérapie désire promouvoir:

- L'Apithérapie en réunissant et en diffusant les connaissances scientifiques et les expériences
- La formation et le perfectionnement d'Apithérapeutes
- La recherche en Apithérapie
- L'utilisation de l'Apithérapie dans la médecine et les soins et en naturopathie
- La production de produits apicoles de haute qualité pour l'Apithérapie

Données personnelles:

Prénom _____ Nom _____
Adresse _____
NPA / Localité _____
Tél _____ Email _____
Profession _____ Site web _____

Centres d'intérêts:

- Santé Recherche Autre:
 Enseignement / formation Apiculture

Cotisation annuelle:

- Membre individuel·le (40.-) Couple (70.-)

A retourner par courrier ou email à:

Véronique Froidevaux Mertenat
Rte principale 2
2827 Mervelier
apitherapieromande@gmail.com

A verser à:

Banque Raiffeisen de la Riviera
1804 Corsier-sur-Vevey
Compte au nom de:
Association Suisse d'Apithérapie – SR
IBAN CH22 8043 0000 0119 8734 1

L'adhésion est validée par le paiement de la cotisation.